

Retour par la voie hiérarchique à :

dafpic.grh@ac-lyon.fr

Date limite de retour : 18 octobre 2019

FICHE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

**POSTE DE DIRECTEUR(TRICE) OPERATIONNEL(LE) DU CAMPUS DES
METIERS ET DES QUALIFICATIONS AUTO MOBILITES**

Fonction	Directeur(trice) opérationnel(le) du campus des métiers et des qualifications Auto Mobilités
----------	---

Établissement d'exercice

Dénomination et adresse :

Candidat(e) Nom : Prénom : Date de naissance :	Adresse personnelle : Tél. : Mél :
--	--

Situation administrative

Grade :

Discipline :

Autres fonctions exercées en décharge pour l'année scolaire en cours :

Quotité de la décharge :

Renseignements

- Joindre un curriculum vitae et une lettre de motivation

Avis du chef d'établissement

FICHE DE POSTE

INTITULÉ DU POSTE
Directeur/directrice opérationnel(le) du campus des métiers et des qualifications Gastronomie nutrition, alimentation et tourisme
ÉTABLISSEMENT SUPPORT ET LIEU D'EXERCICE
Lycée François Rabelais Chemin du Dodin 69571 Dardilly
SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE
Sous l'autorité du DAFPIC et en collaboration avec le chef d'établissement porteur du campus des métiers et des qualifications
QUOTITÉ DE SERVICE
Temps plein
DESCRIPTION DU POSTE
<p style="text-align: center;">Contexte</p> <p>Objet d'un label national, les campus des métiers et des qualifications constituent des pôles d'excellence offrant une large gamme de formations professionnelles adaptées aux besoins des territoires. Construits autour d'un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique régional ou national fort soutenu par la collectivité territoriale et les entreprises, ils ont vocation à fédérer des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, les centres de recherche, les entreprises, les pôles de compétitivité en privilégiant un fonctionnement en réseau. Ils offrent la possibilité de parcours de formation du niveau V au niveau le plus élevé, et contribuent à valoriser l'enseignement professionnel auprès du monde économique en développant les compétences attendues par les employeurs, et auprès des jeunes en leur offrant une visibilité accrue sur des parcours de formation adaptés à chacun.</p>
MISSIONS
<p style="text-align: center;">Consolidation de l'architecture porteuse du campus</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire du campus des métiers et des qualifications Gastronomie, nutrition, alimentation et tourisme un levier de la transformation de la voie professionnelle et de la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».• Accompagner l'évolution du campus au regard de l'évolution du cahier des charges national notamment dans les étapes de labélisation.• Organiser et planifier le travail de pilotage du réseau constituant le campus.• Veiller à l'association de l'ensemble des partenaires du monde économique, des collectivités territoriales, des services de l'État, des établissements relevant directement du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, comme des autres ministères concernés ou qui leur sont associés, centres de formation par l'apprentissage et par la formation continue, publics et privés ...• Adapter la structuration administrative et le fonctionnement aux objectifs du campus et au contexte régional. <p style="text-align: center;">Pilotage administratif de la structure</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer le campus dans le cadre de la gouvernance du campus des métiers et des qualifications• Mettre en œuvre la politique et les actions définies dans le cadre des instances décisionnelles du campus, dans le respect du projet académique et des orientations régionales.• Élaborer le calendrier, la composition et l'ordre du jour des réunions de pilotage dont le compte rendu sera diffusé à l'ensemble des membres.• Maintenir un lien étroit et permanent avec les services académiques et les collectivités territoriales en développant la communication du campus.

- Développer une démarche qualité et contribuer à l'évaluation du campus (tableau de bord, budget, ...).

Pilotage pédagogique et animation du réseau

- Développer et mettre en œuvre un projet pédagogique collaboratif au sein des établissements adhérents en appui sur les partenaires institutionnels et industriels avec un pilotage garantissant un bon équilibre entre eux.
- Repérer au sein des établissements et des divers partenaires, les porteurs de projets et les actions innovantes pour en assurer l'accompagnement et diffusion au profit des «apprenants».
- Proposer des actions d'information et de formation des équipes pédagogiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les corps d'inspection et l'ESPE, dans le respect des prérogatives des équipes de direction des établissements adhérents du campus.
- Développer et mettre en œuvre la dimension internationale du campus.
- Contribuer et participer aux échanges intercampus à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes et avec les campus du même secteur d'activité au niveau national.

COMPÉTENCES REQUISES

- **Managériales par le pilotage de projets sur des échelles locale, nationale et internationale**

Le/la candidat(e) devra se prévaloir d'une solide expérience dans les domaines du pilotage et du management de projets.

- **Décisionnelles par la maîtrise d'une autorité qui s'appuie sur des expériences reconnues**

Doté(e) d'un intérêt certain pour la promotion des voies professionnelles et technologiques qui fondent l'activité d'un campus (secondaire, supérieur et recherche), il/elle devra avoir une bonne connaissance de l'environnement économique.

- **Adaptatives par la capacité à côtoyer et faire se compléter des environnements professionnels divers**

Soucieux/soucieuse de développer les démarches collaboratives entre les membres du campus, le/la candidat(e) devra connaître les fonctionnements pédagogiques et administratifs des établissements participant à ses travaux.

- **Communicationnelles qui s'appuient sur des convictions et sur un sens aigu de la pédagogie**

Par sa maîtrise des outils de communication et sa capacité à travailler en lien avec les services académiques, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les entreprises, les collectivités territoriales et les divers médias, le/la candidat(e) devra être en capacité d'assurer une communication permettant de valoriser les démarches innovantes du campus.

PROFIL DU POSTE

- Enseignant(e) titulaire du secondaire ou du supérieur si possible en lien avec le secteur d'activité du campus, directeur/directrice délégué(e) aux formations professionnelles et technologiques, conseiller/conseillère en formation continue.
- Durée minimum de la mission : 1 an et après validation 3 ans.

PROCÉDURE À SUIVRE POUR POSTULER

- Envoyer par mél **la fiche de candidature (annexe 2), un CV et une lettre de motivation avant le 28 octobre 2019** à : dafpic.grh@ac-lyon.fr
- **Les entretiens avec les candidats retenus s'effectueront à partir du 12 novembre 2019.**

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPESMINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**DEMANDE D'ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS**

(Vu le décret n°2002-634 du 29 avril modifié ; vu l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2004 modifié ; vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

**À RETOURNER AU SERVICE GESTIONNAIRE ENTRE
LE 14 OCTOBRE ET LE 16 DÉCEMBRE 2019**

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande le versement de jours de congés non pris sur son compte épargne-temps (dans la limite du solde résultant de la différence entre 45 jours de congés réglementaires et le total des jours de congés pris au titre de l'année de référence).**Année de référence concernée 2018/2019**

Solde du CET avant versement (A)

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence (B)	Nombre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence (C)	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence (D) $D = B - C = E + F$	Nombre de jours de congés reportés sur l'année suivante (E)	Alimentation du CET (F) $F \leq 45 - C$

Lieu et date de la demande :

Solde du CET après versement (G)

 $G = A + F$

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :

Remplir le formulaire en annexe 3 (exercice du droit d'option) si le CET après versement (G) est supérieur au seuil de 15 jours.

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPESMINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSEMINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**DEMANDE D'EXERCICE DU DROIT D'OPTION**

(Vu le décret n°2002-634 du 29 avril modifié ; vu l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2004 modifié ; vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

A REMPLIR UNIQUEMENT SI CET > 15 JOURS**ET AVANT LE 1^{er} FEVRIER 2020**

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande le versement de jours de congés non pris sur son compte épargne-temps.**Année de référence concernée 2018/2019**

Solde du CET avant versement

Solde du CET après versement

(A de l'annexe 2)

(G de l'annexe 2)

Droit d'option pour les jours dépassant le seuil de 15 jours (G > 15) dans les proportions que souhaite l'agent			
Nombre de jours dépassant le seuil de 15 jours (H) $H = G - 15 = I + J + K$	Nombre de jours à prendre en compte au titre du RAFP (uniquement pour les agents titulaires) (I)	Nombre de jours à indemniser (J)	Nombre de jours à maintenir sur le CET pour une utilisation sous forme de congés (K) $K \leq A - 10$

RAFP : retraite additionnelle de la fonction publique (décret n°2004-569 du 18 juin 2004)

Nombre de congés à maintenir sur le CET : dans la limite de 10 jours par an et de 60 jours pour le total du compte.

Lieu et date de la demande :

Solde du CET après option (L)

 $L = 15 + K$

Signature :

 $L \leq 60$ jours

Visa et avis du supérieur hiérarchique :



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDE D'OUVERTURE ET DE PREMIERE ALIMENTATION D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS

(Vu le décret n°2002-634 du 29 avril modifié ; vu l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2004 modifié ; vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

**À RETOURNER AU SERVICE GESTIONNAIRE ENTRE
LE 14 OCTOBRE ET LE 16 DÉCEMBRE 2019**

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet

Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande l'ouverture d'un compte épargne-temps et le versement de jours de congés non pris
(dans la limite du solde résultant de la différence entre 45 jours de congés réglementaires et le total des jours de congés pris au titre de l'année de référence).

Année de référence concernée 2018/2019

Droits à congés (en jours) au titre de l'année de référence (B)	Nombre de jours de congés utilisés au cours de l'année de référence (C)	Solde de jours de congés non pris au titre de l'année de référence (D) D = B - C = E + F	Nombre de jours de congés reportés sur l'année suivante (E)	Alimentation du CET (F) F ≤ 45 - C

Remplir le formulaire en annexe 3 (exercice du droit d'option) si F > 15 jours.

Lieu et date de la demande:

Signature du demandeur :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDE D'UTILISATION D'UN COMPTE ÉPARGNE-TEMPS SOUS FORME DE CONGÉS

(Vu le décret n°2002-634 du 29 avril modifié ; vu l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2004 modifié ; vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

Nom :

Prénom :

Corps et grade (ou nature et date du contrat) :

Fonctions exercées :

Quotité de travail : Temps complet

Autre (à préciser)

Affectation précise (direction/établissement/service/sous-direction/département/bureau/secteur) :

Adresse du lieu d'affectation :

Demande un congé au titre de son compte épargne-temps de _____ jours sur CET

du _____ inclus au _____ inclus.

	Nombre de jours épargnés à la date de la demande	Nombre de jours demandés à débiter du CET	Solde du nombre de jours épargnés sur le CET
CET			

Lieu et date de la demande :

Signature :

Visa et avis du supérieur hiérarchique :



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



DEMANDE D'OUVERTURE D'UN COMPTE EPARGNE-TEMPS

PERSONNELS DE DIRECTION

(Vu le décret n°2002-634 du 29 avril modifié ; vu l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2004 modifié ; vu l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié)

Nom :

Prénom :

Corps et grade :

Fonctions exercées :

Affectation :

Je souhaite bénéficier de l'ouverture d'un compte épargne-temps.

Je m'engage, en conséquence, à me soumettre au dispositif de déclaration de mes congés au cours de l'année 2019-2020 dans l'application dédiée pour alimentation au 1^{er} septembre 2020.

Lieu et date de la demande:

Signature du demandeur :

Date :

Visa et avis de l'IA-DASEN :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes,
Recteur de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

Direction des examens et
concours (DEC)

94 rue Hénon
BP 64571
69244 Lyon CEDEX 04

www.ac-lyon.fr

Vu le code de l'éducation (partie réglementaire) et notamment le titre III du livre III ;

Vu les arrêtés du 15 septembre 1993 modifiés relatifs aux épreuves des baccalauréats général et technologique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 1980 relatif aux dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription aux épreuves des baccalauréats ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les registres des inscriptions aux épreuves terminales des baccalauréats général et technologique pour la session 2020 seront ouverts du **mercredi 16 octobre au vendredi 22 novembre 2019 à 12 heures (heure de Paris)**.

Article 2 : La période d'ouverture des registres d'inscription aux épreuves terminales du baccalauréat général est également applicable aux centres étrangers rattachés à l'académie de Lyon.

Article 3 : Seuls seront définitivement inscrits les candidats ayant retourné la confirmation d'inscription accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives demandées avant le 31 décembre 2019.

Article 4 : ~~Seuls pourront être admis à subir les épreuves de remplacement des baccalauréats général et technologique, les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés aux articles précédents du présent arrêté, sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues aux articles D334-19 (baccalauréat général) et D336-18 (baccalauréat technologique) du code de l'éducation.~~

Article 5 : Seuls seront pris en compte, après décision pédagogique du conseil de classe, les changements d'option, de spécialité et ou de statut pour les candidats scolaires communiqués à la direction des examens et concours avant le vendredi 27 mars 2020.

Article 6 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 27.09.2019


Olivier Dugrip

**Se préparer à l'épreuve n°3 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques
de l'éducation inclusive (CAPPEI)**

CANDIDATURE POUR L'ANNEE 2019-2020

Document à retourner à la DFIE – courriel : dfie@ac-lyon.fr

accompagné d'une lettre de motivation du candidat à la formation
avant le vendredi 29 novembre 2019 (délai de rigueur).

NOM :	Prénom :
Date de naissance	Adresse personnelle :

Situation administrative :

Etablissement (Nom et adresse administrative) :	Grade : Discipline enseignée
--	---

**Mission actuelle (ou à venir) en rapport avec la formation et le CAPPEI ...
et éléments motivant la candidature à la formation :**

Avis du chef d'établissement sur la candidature :

**Autres informations que le chef d'établissement ou le candidat souhaiteraient
communiquer :**

Signature de l'enseignant	Signature du chef d'établissement	Cachet de l'établissement
------------------------------	--------------------------------------	------------------------------



Accueil de loisirs
3-5 / 6-17 ans

SRIAS
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

OFFRE SPECIALE
AUTOMNE 2019
STAGES MULTISPORTS
du 21 au 31 octobre

De 9 à 19 euros la journée

Prise en charge de 16€/jour

Sur présentation d'un justificatif

Renseignements et inscriptions
auprès de l'ASUL

04 78 53 18 71 - info@asul.org



MODALITES PRATIQUES

Pour qui?

- Pour les enfants de 6 à 13 ans des agents bénéficiaires de l'action sociale interministérielle.
- Inscription possible pour un enfant de 3 à 5 ans si au moins un frère ou une sœur âgé de 6 à 13 ans est inscrit.

Quand et comment ?

- Une ou deux semaines par enfant à réserver durant les vacances d'Automne.
- Du 21 au 25 octobre 2019
- Du 28 au 31 octobre 2019

Lieu et horaires

(pendant les vacances)

3-5 ans

Ecole Anatole France
16 rue Clément Michut - Villeurbanne

5-17 ans

UFR STAPS - Campus de la Doua
27/29 Bld du 11 novembre - Villeurbanne

Accueil le matin entre 8h et 8h45

Départ le soir entre 17h et 18h.

Quelles activités, dans quelles conditions?

- Initiation à des activités sportives variées, individuelles et collectives, telles que football, handball, basket, athlétisme, tennis...
- Les goûters et les repas sont prévus. Pensez à venir avec une tenue de sport, casquette et bouteille d'eau.

Modalités financières

- La SRIAS prend en charge 80€ pour une semaine de 5 jours.
- L'ASUL Vacances est agréée par le ministère de la Cohésion Sociale, vous pouvez prétendre à une subvention « centres de loisirs sans hébergement ».
- Voir avec votre service social. D'autres remises sont proposées

Modalités d'inscription

Pour tout renseignements et retrait des fiches d'inscription, prendre contact avec l'ASUL :

Renseignement : Tél. 04 78 53 18 71 • Mél. info@asul.org

Inscription : depuis notre site Internet, www.asul.org, rubrique « modalités d'inscription », menu « Vacances ».

Attention : l'attribution des semaines se fera en fonction des places disponibles, au profit de l'ensemble des agents bénéficiaires de l'action sociale interministérielle du Rhône.

Ne tardez pas à prendre contact l'ASUL Vacances.